

Frais de déplacement

Taux Indemnités Kilométriques 2015

Vous trouverez ci-après le **barème fiscal des indemnités kilométriques pour 2015**.
Nous vous rappelons que la **puissance fiscale des véhicules est plafonnée à 7 chevaux**.

Pour mémoire, ce barème fixe la fraction des indemnités kilométriques exonérée de cotisations sociales, lorsque le salarié est contraint d'utiliser son véhicule personnel à des fins professionnelles.

Barème de la Direction Générale des Impôts			
	Kilométrage parcouru à titre professionnel		
Puissance fiscale	Jusqu'à 5000 Km	De 5001 à 20 000 Km	Au-delà de 20 000 Km
4 CV	d x 0,493 €	(d x 0,277 €) + 1 082 €	d x 0,332 €
5 CV	d x 0,543 €	(d x 0,305 €) + 1 188 €	d x 0,364 €
6 CV	d x 0,568 €	(d x 0,32 €) + 1 244 €	d x 0,382 €
7 CV et plus	d x 0,595 €	(d x 0,337 €) + 1 288 €	d x 0,401 €

Le remboursement doit correspondre à une dépense réelle. Il sera effectué sur production d'un justificatif détaillé où apparaîtront les éléments suivants : date du déplacement, objet, trajet parcouru et kilométrage correspondant, puissance fiscale du véhicule, signature du demandeur.
Voir modèle ci-après.

NOTE DE FRAIS du mois de				
Nom :		Puissance Fiscale véhicule : CV		
Prénom :				
Date	Trajet	Objet	Frais	
			Nbre kilomètres	Factures
		<i>Sous-Total</i>		
		<i>x Taux kilométrique</i>		
		= Indemnité Kilométrique		
		TOTAL		
Signature :				